

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES

## du 20 juin 2014

---

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - Françoise ANCELIN – Christine BERTHE - Jacky CALIPPE - Bernard LAVOINE - Madeleine MARSOLLIER - Marcelle DEFONTAINE - Daniel MASSON – Christine SANNIER - Sandrine TETU - Françoise CAZIER.

**ABSENTS EXCUSES** : David LECAT (pouvoir à Jean-Pierre BOUDINELLE) – Christian VERMEESCH (pouvoir à Jacquy MANIER).

---

**Date de la convocation à domicile : 13 juin 2014**

**Date d'affichage du compte rendu : 27 juin 2014**

---

Madame Marcelle DEFONTAINE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

### **ORDRE DU JOUR :**

La séance ouverte, le compte rendu de la réunion du 15 mai est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de Mme Marie-Claude ROGER et son fils Eric suite au décès d'Olivier ROGER, son époux et père.

#### **I. Election des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014 :**

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de trois délégués et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 28 septembre prochain. Il rappelle qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

M. le Maire rappelle que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal.

La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

#### **Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) .....	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau .....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	15
e. Majorité absolue.....	8

<b><u>NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS</u></b> (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	<b><u>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</u></b>	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>DIZAMBOURG Guy</b> .....	<b>15</b> .....	<b>quinze</b> .....
<b>MANIER Jacquy</b> .....	<b>15</b> .....	<b>quinze</b> .....
<b>BOUDINELLE Jean-Pierre</b> .....	<b>15</b> .....	<b>quinze</b> .....

Messieurs Guy DIZAMBOURG, Jacquy MANIER et Jean-Pierre BOUDINELLE sont proclamés élus dans l'ordre du tableau et ont déclaré accepter le mandat.

#### **Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.... **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) ..... **15**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... **0**
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... **15**
- e. Majorité absolue ..... **8**

<b><u>NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS</u></b> (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	<b><u>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</u></b>	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>MASSON Daniel</b> .....	<b>15</b> .....	<b>quinze</b> .....
<b>ANCELIN Françoise</b> .....	<b>15</b> .....	<b>quinze</b> .....
<b>VERMEESCH Christian</b> .....	<b>15</b> .....	<b>quinze</b> .....

MM. Daniel MASSON, Françoise ANCELIN et Christian VERMEESCH ont été proclamés suppléants dans l'ordre du tableau.

#### **Divers :**

##### **Choix d'un représentant de la commune au CISPD :**

M. le Maire indique que pour faire suite aux élections de mars 2014, les communes membres de la CCVI doivent désigner leur représentant au CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

La composition du CISPD de cette mandature sera arrêtée après concertation des services de l'Etat.

A ce titre, la commune de Valines doit désigner son représentant au CISPD,

Le Conseil décide de nommer, avec son accord préalable, Françoise ANCELIN, représentante de la commune de Valines.

Subvention allouée à M. BOULY Christian, propriétaire du manège d'auto-tamponneuses à l'occasion de la fête de Valines :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le propriétaire du manège d'auto-tamponneuses pour la fête locale de Valines sollicitait une subvention de 500 € pour sa venue.

Le Conseil municipal, en date du 8 avril 2014, avait émis un avis défavorable tout en laissant la distribution des tickets gratuits le mardi soir.

M. le Maire indique avoir rencontré M. et Mme BOULY le 2 juin dernier en présence de M. Boudinelle, et avoir négocié le montant d'une subvention de 250 € et la distribution des tickets gratuits le lundi soir.

Oui l'exposé de M. le Maire, les membres du Conseil municipal acceptent d'allouer cette subvention d'un montant de 250 € à M. et Mme BOULY Christian et de clore la fête locale le lundi soir.

Prêt de tables :

M. le Maire rappelle qu'il est régulièrement sollicité par les administrés pour emprunter des tables à la commune à l'occasion de fêtes familiales ou autres.

Le Conseil municipal a, jusqu'alors, toujours émis un avis défavorable.

M. le Maire propose de déclasser quelques tables abimées de la salle polyvalente, lesquelles pourraient être prêtées aux particuliers.

Les membres du Conseil consentent le prêt de tables et de chaises aux particuliers, à titre gratuit, sous réserve du dépôt d'une caution de 100 €, afin de prévenir d'éventuelles dégradations.

Redevance d'Occupation du Domaine Public par ERDF et France Télécom :

M. le Maire explique qu'il y a lieu de prendre une délibération pour émettre les titres correspondants à la Redevance d'Occupation du Domaine Public communal par ERDF et France Télécom au titre de l'année 2014. Accord unanime du Conseil.

Recrutement d'une personne en contrat CAE à la rentrée de septembre :

Pour palier le départ de Madame Ingrid Holleville, M. le Maire sollicite l'autorisation de procéder au recrutement d'un agent en contrat CUI-CAE pour la rentrée de septembre et de faire paraître une annonce dans « Valines infos ».

Cette personne aura en charge le ménage dans les locaux communaux, l'accompagnement et la surveillance des enfants dans le car ainsi qu'à la cantine.

Accord unanime du Conseil.

Mise en place de l'air de jeu :

M. le Maire rappelle que la mise en place d'une aire de jeu a été prévue lors du vote du budget 2014. Il présente un plan du terrain avec possibilité d'installer quatre jeux différents (balançoire cocotte, toupie, jeux sur ressort) pour un coût total ttc de 4 068 €.

Accord unanime du Conseil.

Motion de soutien de l'AMF (Association des Maires de France) :

M. le Maire demande l'autorisation de signer une motion de soutien de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur la baisse massive des dotations aux collectivités : une perte de 30% est programmée de 2014 à 2017. Accord unanime du Conseil.

Recherche d'un local à louer :

M. le Maire indique qu'une infirmière souhaiterait trouver sur la commune un local à louer comprenant 2 pièces séparées en vue d'une installation comme infirmière libérale fin 2014.

Dégradations :

M. le Maire informe l'assemblée que de multiples dégradations, survenues dans la commune, ont été constatées : vitre cassée à la salle polyvalente, peinture sur les murs extérieurs de l'école, porte du grenier de l'école maternelle fracturée, Il précise qu'en cas de récurrence, plainte sera déposée auprès de la gendarmerie et poursuites engagées.

### Subvention accordée au CCAS :

M. le Maire indique que la Trésorerie de Friville-Escarbotin demande une délibération du Conseil municipal relative à la décision de verser une subvention de 5 000 € au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune. Cette décision prise lors du vote du budget 2014, en date du 15 mai 2014, est confirmée par les membres du Conseil municipal.

### Tarif de la cantine pour l'année scolaire 2014/2015 :

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de renouveler la convention entre l'ESAT (Ets et Service d'Aide par le Travail) de Woincourt et la commune de Valines sur la base de 4,62€/repas (4,53€ l'année scolaire précédente) et fixent, après consultation des communes de Franleu et Ochancourt, le prix du repas par jour et par enfant à 3,75€ contre 3,70€ l'année scolaire précédente.

### Renouvellement de la commission communale des impôts directs :

Suite aux élections municipales de mars 2014, M. le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs et propose une liste de 24 noms, à savoir 12 membres titulaires et 12 suppléants, qu'il doit soumettre à la Direction régionale des finances publiques pour validation. Accord du Conseil.

## **III. Droit d'initiative :**

M. Boudinelle fait remarquer qu'il serait judicieux de cadenasser la barrière du stade pour éviter qu'elle ne soit volée.

IL fait part d'une invitation de la société Colas pour la visite d'un chantier de mise en œuvre d'un nouveau revêtement de chaussée sur une départementale, visite où il s'est rendu avec Messieurs Manier et Dizambourg : la durée de vie du revêtement est de 8 à 10 ans et son coût se situe entre celui du bicouche et de l'enrobé.

Mme Ancelin fait part de ses inquiétudes pour la pérennité de la fête de Saint-Mard : malgré une subvention de 350 € versée au manégien et l'achat de 50 € de tickets, ce dernier n'avait installé aucun jeu autour du manège et les parties étaient relativement courtes.

En relation avec la fête de Saint-Mard, la brocante organisée le jour même par l'association Détente Loisir Amitié a battu son plein. Le problème essentiel soulevé est l'absence de toilettes publiques.

Mme Ancelin se demande s'il est opportun de maintenir la retraite aux flambeaux du 13 juillet au soir alors qu'est programmée la finale de coupe du monde de football. Les membres de l'assemblée partageant son avis, décident d'annuler la manifestation cette année.

M. Dizambourg trouve esthétiquement dommage de ne pas avoir terminé la clôture du parking de la salle polyvalente avec les grilles plutôt que de la finir en posant du grillage.

M. Le Maire précise que visuellement il n'y a rien de choquant.

M. Dizambourg signale que l'entreprise de couverture Dumont, malgré d'innombrables relances, n'est toujours pas intervenue pour la fuite au logement de M. et Mme Calippe. Un autre artisan sera contacté si la situation perdure.

Il indique qu'il y a de nombreux chats et chatons chez Mme Courbois, rue P. et M. Curie, laquelle n'habite pas le logement. Cela devient problématique car les chats errent chez les voisins qui se plaignent de cette situation, sur la place, le stade et dans la cour d'école, ce qui pourrait être dangereux pour les enfants. Il précise également qu'il serait nécessaire d'adresser un courrier à M. Crusel, propriétaire du logement, logement qui semble très vétuste et même dangereux. M. le Maire signale avoir rencontré déjà à 2 reprises la fille de Mme Courbois à ce sujet. Une nouvelle relance sera effectuée avec obligation de prendre les dispositions nécessaires.

Mme Defontaine indique la présence de débris et sacs de gazon sur le trottoir, rue de la République au niveau de la stèle, alors qu'il n'y a pas de ramassage.

Mme Cazier estime qu'il serait nécessaire d'implanter un obstacle afin d'empêcher les voitures de rouler sur le gazon le long de l'impasse de l'église et de la salle de conseil de la mairie.

*--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures. ---*